RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Châteaulin
Canton de Briec

Saint-Thois

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212902670-20260302-D420260302-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-THOIS**

SEANCE DU 02/03/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le **deux mars à 19 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Bernard SALIOU, Maire**.

Nombre de Membres :		
Présents : **10**	En exercice : **15**	Ont pris part au vote : **14**
Date convocation : **27/02/2026**	Date affichage : **27/02/2026**	Secrétaire Séance : **JACOPIN Paola – SGM**

Présents : M. Bernard SALIOU, M. Éric BIZOUARN, M. Laurent LEBRETON, M. Guénolé CHAUSSEC, M. Frédéric HERVÉ, Mme Anne ROSPARS, M. Lionel JAM, M. Philippe LE GUEN, Mme Christine LE SAUX, M. Jean-Yves QUEFFELEC

Absent(s) excusé(s) : Mme Océane LE JONCOUR, M. Gilles FLAVIGNY (Procuration à M. Guénolé CHAUSSEC), M. Charles DAVY--LE BOLLOCH (Procuration à Mme Anne ROSPARS), M. Samuel JAMET (Procuration à M. Éric BIZOUARN), Mme Lucie RUCH (Procuration à M. Philippe LE GUEN),

D-04_2026.03.02 – Approbation de l'Avant-Projet Définitif concernant la restructuration du bâtiment Ti Forn en logements

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération D202507.24 concernant la demande de lancement d'une procédure de consultation Maitrise d'œuvre concernant le projet de restructuration et la rénovation de l'ancien centre d'hébergement de Ti Forn en logement,
Vu la délibération D202510.35 concernant l'attribution du marché public de maîtrise d'œuvre concernant le projet de « Restructuration de l'ancien centre d'hébergement de Ti Forn en logements »,

Le Maire présente l'Avant-Projet Définitif et les phases qui ont été réalisées permettant de :

- Vérifier le respect des différentes réglementations, notamment celles relatives à la sécurité,
- Arrêter en plans, coupes façades, dimensions de l'ouvrages ainsi que son aspect,
- Définir les principes constructifs de fondations et de structures, ainsi que leur dimensionnement indicatif,
- Définir les matériaux et justifier les solutions techniques retenues, notamment en ce qui concerne les installations techniques,
- Permettre au maître d'ouvrage d'arrêter définitivement le programme et certains choix d'équipements en fonction de l'estimation des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance.
- Établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux.

Le coût prévisionnel des travaux du bâtiment Ti Forn de l'Avant-Projet Définitif présenté est proposé à 900 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'Avant-Projet Définitif présenté,**
- **De valider ses aspects techniques et financiers,**
- **Demande d'annexer les documents de l'Avant-Projet définitif à la présente délibération,**
- **D'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Le Maire, Bernard SALIOU.

MAIRIE DE SAINT-THOIS (Finistère)